

Des régimes périurbains face à la métropole : analyse de trois cas dans l'aire métropolitaine de Lyon (France)

Bruno Loustalet

Volume 48, Number 1, 2025

Les nouveaux territoires de l'économie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1116493ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1116493ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Regional Science Association / Association canadienne des sciences régionales

ISSN

0705-4580 (print)

1925-2218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Loustalet, B. (2025). Des régimes périurbains face à la métropole : analyse de trois cas dans l'aire métropolitaine de Lyon (France). *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, 48(1), 55–64.
<https://doi.org/10.7202/1116493ar>

Article abstract

The interdependence of metropolitan areas and their suburban peripheries reflects a close relationship with economic activity. With reference to the Côtière and Plaine de l'Ain areas located to the east of the Lyon metropolitan area in France, this article discusses suburbanization from the perspective of the capacity of local political actors to emancipate from metropolitan dependence. By formulating the theoretical proposition of "peri-urban regimes". This paper seeks to characterise the game of actors in suburban territories within the dominant economic inter-territoriality of metropolises. These actors seek to construct a specific agenda by institutional arrangements, economic development and urban planning.

DES RÉGIMES PÉRIURBAINS FACE À LA MÉTROPOLÉ : ANALYSE DE TROIS CAS DANS L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE LYON (FRANCE)

Bruno Loustalet

Bruno Loustalet

Chercheur associé au laboratoire EVS-RIVES ENTPE

Date de soumission : 2 février 2023

Date d'acceptation : 1er octobre 2024

Résumé : L'interdépendance des métropoles avec leurs périphéries périurbaines traduit une relation étroite à l'activité économique. En prenant pour exemple les territoires de la Côtière et de la Plaine de l'Ain situés à l'Est de la Métropole de Lyon, cet article interroge la périurbanisation sous l'angle de la capacité de la représentation politique locale à s'affranchir de la dépendance à l'égard de la métropole. En formulant la proposition théorique de « régimes périurbains ». Ce papier entend caractériser les jeux d'acteurs des territoires périurbains au sein de l'interterritorialité économique dominante des métropoles. Ces acteurs cherchent à constituer un agenda d'aménagement spécifique en tirant parti des agencements institutionnels de l'action publique territoriale, du développement économique et de l'aménagement.

Mots-clés : Développement économique, Périurbain, Régimes urbains, Métropole de Lyon, Intercommunalités

Summary : The interdependence of metropolitan areas and their suburban peripheries reflects a close relationship with economic activity. With reference to the Côtière and Plaine de l'Ain areas located to the east of the Lyon metropolitan area in France, this article discuss suburbanization from the perspective of the capacity of local political actors to emancipate from metropolitan dependence. By formulating the theoretical proposition of "peri-urban regimes". This paper seeks to characterise the game of actors in suburban territories within the dominant economic inter-territoriality of metropolises. These actors seek to construct a specific agenda by institutional arrangements, economic development and urban planning.

Keywords : Economic development, Suburban areas, Urban regimes, Metropolis of Lyon, Intercommunalities

INTRODUCTION

La relation étroite des grandes villes en France avec leurs espaces périurbains se caractérise par le double desserrement des activités économiques et résidentielles urbaines. Tout comme l'habitat résidentiel pavillonnaire qui résulte de l'expansion de l'habitat urbain, l'extension des activités industrielles matérialise celle des activités industrielles dans le périurbain. L'activité économique est alors au cœur de logiques plurielles de gouvernance des aménagements des territoires périurbains. La question se pose alors d'évaluer la capacité des acteurs locaux de ce périurbain à assumer à la fois leur développement industriel et leur autonomie politique. Autrement dit, à l'heure de la globalisation économique, les acteurs périurbains sont-ils capables de s'affranchir de la dépendance métropolitaine pour définir un agenda d'aménagement spécifique ?

Cette question est d'autant plus pertinente au regard de la perspective historiquement adoptée et encore dominante en géographie économique à propos de l'extension des activités industrielles métropolitaines : elle a largement réduit les dynamiques d'aménagement périurbaines à la mutation post-fordiste¹ du système productif français et de la division spatiale du travail (Abramo, 1999, Moreau, 2017). Cette approche tend à laisser dans l'ombre l'imbrication des dynamiques territoriales de la régulation économique et de l'aménagement des territoires périurbains. Parallèlement, la spécificité politique des territoires périurbains n'est pas mieux traitée. Analysé au filtre des grands enjeux nationaux, le déclassé économique et social d'une « France périphérique » (Guilluy, 2011) est mobilisé pour expliquer la montée des votes protestataires dans les marges des métropoles soumises à la mondialisation. Le phénomène d'irruption du « pouvoir des villages » dans la gouvernance des métropoles (Charmes, 2019) constitue un premier jalon pour saisir l'émergence politique des territoires périurbains. Un pas supplémentaire dans cette direction pourrait être franchi en analysant le desserrement économique de manière élargie, à la lumière d'« une approche systémique de la géographie économique qui articule économie, société et territoire aux échelles locales, régionales, nationales et continentales » (Carroué, 2015 : 452).

Cet article cherche également à dépasser les approches politistes qui envisagent la domination des métropoles comme le fait structurant des espaces périurbains, de leur gouvernance économique et de leur territorialité politique. Alors que la globalisation économique renforce l'imbrication métropolitaine des périphéries urbaines, il ne s'agit pas de nier un contexte marqué par la transformation de l'État (Le Galès & Vezinat, 2014) et les mutations de l'action publique (Faure & Négrier, 2013) — ni non plus la montée en puissance des villes (Le Galès, 1995 ; Pinson, 2020 ; Galimberti, 2019). Pour autant, le périurbain ne se réduit pas à une fonction supplétive des jeux dominants des systèmes productifs métropolitains (Carroué, 2015) en quête d'espaces fonciers (Serrano, Demazières, 2016 ; Raimbault & Régnier, 2018 ; Lambert, 2021). Pour documenter la singularité des territoires périurbains dans la gouvernance des métropoles (Charmes, 2019), l'élargissement du regard invite à interroger les coopérations et les antagonismes entre les acteurs des centralités métropolitaines et ceux des territoires adjacents. Ceux-ci se construisent-ils en opposition ou en complémentarité à la centralité métropolitaine ? Comment les représentants politiques des territoires périurbains participent-ils à la fabrication de leurs propres agendas ? L'animation de l'action publique territoriale en matière de développement économique et d'aménagement aux échelles métropolitaine², départementale et régionale sert-elle de ressource aux acteurs du périurbain ?

La présente démonstration, inscrite dans le contexte national de la France, vise à pallier les lacunes de la littérature grâce à une analyse de la fabrique de ces agendas d'aménagement par les acteurs de la gouvernance périurbaine. Elle s'articule autour de trois propositions. La première vise à inscrire le développement industriel des territoires périurbains dans le temps long des cycles économiques du capitalisme, en distinguant l'affirmation en trois périodes d'un système productif local typiquement français (entre 1870 et 1970), avant que la crise du fordisme ne débouche sur de nouveaux cycles plus nettement tournés vers l'internationalisation des marchés et des chaînes de valeur (1970-2000) puis dans les réseaux de circulation des marchandises de l'économie globalisée (à partir des années 2000).

La deuxième proposition rapporte le développement économique et l'aménagement des territoires périurbain au rééchelonnement de l'action publique de l'État (Jessop, 2002). Le processus de décentralisation (1981-2015), qui redistribue institutionnellement les cartes entre l'État et les collectivités locales (Rouban, 2004 ; Béal *et al.*, 2015 ; Pinson, 2015), associe étroitement le développement économique à l'aménagement territorial. La territorialisation de l'action économique se concrétise institutionnellement par la dévolution de la compétence du développement économique aux intercommunalités dans le cadre de la Loi Chevènement à la fin des années 1990. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTAM) en 2014 est également un jalon essentiel : elle subordonne le développement économique aux jeux dominants des métropoles. Cette loi constitue un dispositif institutionnel favorisant des échelles locales de régulation (Boyer *et al.*, 2002). À l'instar des systèmes industriels locaux (Vanier, 1999a ; Gilly & Pecqueur, 2002), ces agencements locaux (Pecqueur, 1989) se saisissent des enjeux d'aménagement associés au « tournant territorial de l'économie globale » (Pecqueur, 2006) et instaurent des capacités de microrégulation territoriale face à l'État.

La troisième proposition envisage plus particulièrement la capacité des représentants politiques locaux à fabriquer les agendas d'aménagement à l'échelle des intercommunalités. Notre schéma interprétatif de cette fabrique des territorialités politiques périurbaines est inspi-

Figure 1. Vue panoramique de la Côtière et de la Plaine de l'Ain et localisation de la Côtière et de la Plaine de l'Ain

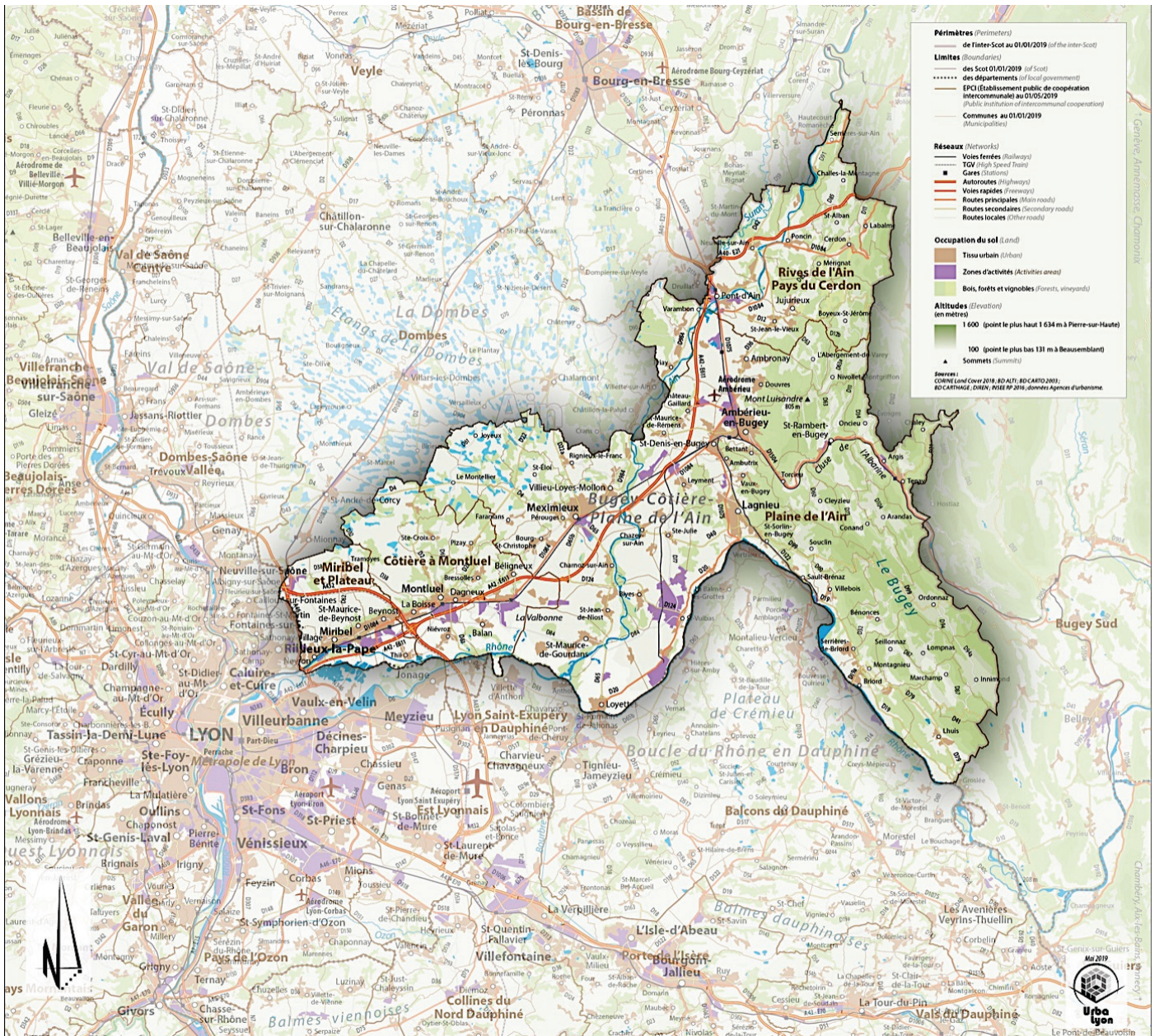


Crédit photo : SCoT Bu.Co.PA 2017 — Infographie : UrbaLyon 2020. Photo du haut : Au premier plan se situent les grands ensembles de logements sociaux de la commune de Miribel, ville centre de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP). À l'arrière-plan, la Centrale nucléaire du Bugey est, avec le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, un des objets de l'aménagement économique de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA). Au second plan, le viaduc de l'A432 est le « marqueur viaire » du territoire de la Communauté de communes de la Côtière à Montluel (3 CM).

¹ « Le post-fordisme désigne un régime d'accumulation capitaliste flexible et mobile en lieu et place d'un régime fordiste caractérisé par le poids de secteurs industriels impliquant de fortes immobilisations du capital sur des espaces dotés de ressources, elles aussi peu mobiles, telles des matières premières ou de la main-d'œuvre » in H. Reigner « Solidarité territoriale, intégration communautaire et démocratie intercommunale. Les apports et lignes de controverses de la recherche en science politique », les cahiers de la direction de la prospective du Grand Lyon, 2013.

² Les métropoles constituent une échelle de l'action publique territoriale depuis la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) en 2014.

Figure 2. Le périmètre institutionnel des intercommunalités de la Côtière et de la Plaine de l'Ain : Communauté de communes de Miribel et du Plateau, Communauté de communes de la Côtière à Montluel et Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.



*Infographie : UrbaLyon

ré librement de la théorie des « régimes urbains » (Stone, 1989, 1993, 2020). La théorie des « régimes urbains » prend corps dans le champ des études urbaines aux États-Unis et a pour objet d'analyser le gouvernement des villes dans un pays où l'État fédéral n'a que peu d'influence sur le développement urbain. Stone s'interroge « sur les processus de construction d'une capacité de gouvernement, c'est-à-dire sur les conditions et moyens qui rendent possibles l'organisation d'une coopération entre différents acteurs en vue de concevoir et d'appliquer des politiques dans ces contextes d'action complexes, fragmentés et incertains que sont les villes » (Nevers, 2008 : 2)³. Par leur stabilité institutionnelle, les intercommunalités participent à la construction de régimes périurbains, c'est-à-dire des coalitions d'acteurs politiques et industriels cherchant à construire des territorialités politiques spé-

cifiques dans ces espaces, démontrant une « auto-organisation d'acteurs ancrés dans leur contexte géographique » (Pecqueur, 2014) pour relier aménagement et développement industriel.

Ces trois propositions sont opérationnalisées à partir d'études de cas portant sur les trois intercommunalités périurbaines de la Côtière et de la Plaine de l'Ain situées à l'Est de la Métropole de Lyon, deuxième métropole française. Le terrain d'enquête s'inscrit dans l'esprit de « la géographie des géographes [qui] se saisit de l'objet intercommunal pour porter les débats, non plus seulement sur les limites des communautés, mais sur l'organisation des échelles et de leur contenu (institutionnel, social, matériel) » (Richer, 2008 : 73).

³ « Trois dimensions spécifient un régime: a) une capacité de faire quelque chose qui ne pourrait pas être réalisé par un seul acteur, b) une certaine configuration d'acteurs possédant des ressources variées, c) un type de relations, informelles, qui permet à ces acteurs d'agir ensemble à défaut d'une structure de commandement. Le problème de la façon dont la coopération se réalise est par conséquent une question clé. » (Nevers, 2008 : 6)

Tableau 1. Évolution des positions relatives des acteurs dans le champ de l'aménagement territorial. Établi. Établi par Bruno Loustalet.

	1870-1920	1920-1945	1945-1970	1970-2000	2000-2020
Acteurs dominants	<ul style="list-style-type: none"> • 2^e Révolution industrielle • Bourgeoisie industrielle (à Lyon : Fabrique lyonnaise) 	<ul style="list-style-type: none"> • Capitalisme industriel • Aristocratie industrielle et financière • Banques d'Affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstruction post Seconde Guerre mondiale • Industriels 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture internationale de l'appareil productif national • État entrepreneur et aménageur • Communauté européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Désindustrialisation • Globalisation économique • Groupes multinationaux • Entreprises de réseau
	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de commerce et d'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Industriels locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes industriels nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes industriels d'envergure transnationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Villes/Métropoles
Acteurs servants	<ul style="list-style-type: none"> • Industriels locaux • Banques d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de commerce et d'industrie • Syndicats patronaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Monopoles publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Grands corps de l'État • Chambre de commerce et d'industrie • Syndicats patronaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Agences d'urbanisme • Experts • État (services déconcentrés)
	<ul style="list-style-type: none"> • État 	<ul style="list-style-type: none"> • État 			

Infographie : UrbaLyon

Cet article résulte d'une démarche réflexive d'élu local⁴ qui confronte son action à la recherche académique pour l'exposer aux débats et en faire une connaissance partagée. Il importe, expérience aidant, de déconstruire les positions personnelles — celles de l'acteur public et du chercheur — enchevêtrées au sein d'habitus et de normes sociales multiples, reflets d'une pluralité d'expériences. Cette mise à distance de la pratique du terrain a été réalisée en trois temps, qui se sont appuyés sur la réalisation d'une trentaine d'entretiens avec les acteurs politiques et économiques. En premier lieu, l'analyse des discours et des représentations de tiers acteurs a eu pour objet d'évaluer l'immersion dans le terrain d'enquête pendant douze années de mandats électifs. En second lieu, les mécanismes de construction des territorialités politiques périurbaines et de leurs spécificités ont été analysés pour saisir comment l'économie anime les gouvernances territoriales d'aménagement. En troisième lieu, l'imprégnation a suppléé l'observation participante en mobilisant la sociologie critique et la triangulation des informations pour produire un corpus de données et en garantir la rigueur.

Dans une première partie, nous proposons une analyse sur le temps long de la structuration du sous-espace économique local de la Côte-tière et de la Plaine de l'Ain (1850-2020). Dans une deuxième partie, nous analysons les dynamiques contemporaines de l'aménagement économique de la Côte-tière et de la Plaine de l'Ain pour caractériser différents régimes périurbains. Nous insistons sur le rôle des jeux d'acteurs économiques locaux, de leurs structures d'intermédiation en relation avec la représentation politique locale et sur les relations de dépendance et d'autonomie entre la métropole lyonnaise et les espaces productifs de la Côte-tière et de la Plaine de l'Ain.

LA CONSTRUCTION DU SOUS-ESPACE ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN DE LA CÔTIÈRE ET DE LA PLAINE DE L'AIN

L'interprétation du phénomène périurbain oblitère la longue période au cours de laquelle l'urbanisation industrielle des espaces ruraux français s'ancre dans l'histoire économique locale. Il en est ainsi de la construction du sous-espace économique de la Côte-tière et de la Plaine de l'Ain, structuré par plusieurs cycles économiques entre 1870 et 2020. Ces cycles caractérisent le desserrement productif de l'agglomération de Lyon et les jeux d'acteurs qui l'ont animé (ta-

bleau 1). L'émergence de l'activité productive locale participe de la mutation du capitalisme français hérité de la deuxième révolution industrielle. Il en est ainsi du desserrement industriel des acteurs économiques lyonnais au cours de la période 1850-1920, de leur insertion dans le système productif français en pleine transformation jusqu'à la Seconde Guerre mondiale (1920-1945). La période de reconstruction et l'ouverture européenne (1945-1970) parachèveront la mutation de ces structures industrielles. Ensuite, deux cycles courts se succèdent. Alors que le système industriel français s'internationalise dans les années 1970 et 1990, les industries locales s'autonomisent progressivement du système industriel lyonnais. À partir des années 2000, le système industriel local s'inscrit dans les dynamiques réticulaires de l'économie globalisée, en même temps que le système industriel de la métropole lyonnaise. Ainsi le temps long économique structure une territorialité économique périurbaine, entre l'espace rural et le coeur de la métropole lyonnaise.

Notre propos est, ici, de proposer une lecture compréhensive de la géographie économique du territoire d'enquête à la lumière des cycles économiques dans lesquels s'est inscrit le desserrement des activités industrielles de Lyon.

Les premiers cycles couvrent une période séculaire (1870-1970). Ils sont caractérisés par un «laisser-faire» durant toute la Troisième République. La Côte-tière de l'Ain est alors soumise aux jeux de la représentation politique locale dominée par les acteurs industriels locaux puis nationaux. Plus tard, alors que l'État est l'acteur pivot de la reconstruction d'après-guerre et de la modernisation de l'appareil productif français, la Plaine de l'Ain reste organisée par les acteurs sociopolitiques ruraux. Certes, issu de la délocalisation de la Fabrique lyonnaise⁵ par les maîtres soyeux, un desserrement productif se fait jour, enracinant un tissu industriel dans les marges habitées des bourgades de la Côte-tière où dominant alors l'agriculture vivrière et les activités industrielles du capitalisme primitif. L'interdépendance économique des périphéries campagnardes avec l'agglomération lyonnaise s'établit progressivement. Ainsi, les activités textiles sont à l'origine d'un entrepreneuriat local de teinturiers autour des procédés et des techniques industrielles de la chimie de synthèse. Cette sous-traitance industrielle spécialisée se limite cependant à la Côte-tière de l'Ain, proche de l'agglomération lyonnaise: à l'exception d'Ambérieu-en-Bugey, l'Est du département de l'Ain reste à l'écart d'un développement économique tiré par les infrastructures ferro-

⁴ L'auteur a été Maire de la commune de Thil et vice-président de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau (Ain) de 2008 à 2020.

⁵ La Fabrique lyonnaise est une organisation de type corporatiste de manufacture de la soie dont l'origine remonte au 16^e siècle. La production des tissus en soie comporte trois activités: le négoce, aux mains d'une riche bourgeoisie lyonnaise. Les maîtres-ouvriers, qui s'apparentent à des petits patrons, assurent le travail à façon pour le compte des négociants. Ils font travailler des compagnons ou ouvriers «les Canuts». En réponse aux révoltes des canuts des années 1830 et de 1848, les négociants délocalisent le travail à façon hors de Lyon dans les départements adjacents.

viaires de l'État. Dans la Côtère de l'Ain, les bourgades s'industrialisent sous la férule de la bourgeoisie et des milieux d'affaires lyonnais du commerce de la soie, de la mécanique et de la chimie pour s'urbaniser progressivement au fur et à mesure du développement industriel d'après-guerre (UrbaLyon, 2017).

Un nouveau cycle s'ouvre dès la fin des années 1960. Dans la Plaine de l'Ain, l'action aménagiste de l'État bouleverse les milieux locaux au milieu de la décennie. Une nouvelle dynamique émerge, suite à l'installation de l'une des toutes premières centrales nucléaires au Bugey (Demaizères & al., 2004), accompagnée par des infrastructures autoroutières et aéroportuaires. Il s'agit d'un cas exceptionnel de stratégie d'industrialisation (Meyer, 2017). Cette dynamique se conjugue avec la délocalisation des industries à risques et polluantes hors de Lyon et le développement local de l'agriculture céréalière extensive. Alors que le projet industriel étatique a été le moteur du développement industriel de la Plaine de l'Ain, le tissu industriel de la Côtère de l'Ain s'inscrit progressivement dans la dynamique de l'internationalisation des marchés. Le territoire industriel s'émancipe de son industrialisation primitive et des positions industrielles majeures se construisent dans les niches technologiques des composants électroniques de l'automobile, des textiles techniques ou encore des applications industrielles du traitement de l'air et de la ventilation. C'est au cours de ce cycle que la périurbanisation s'amorce avec la mutation industrielle progressive de l'espace rural.

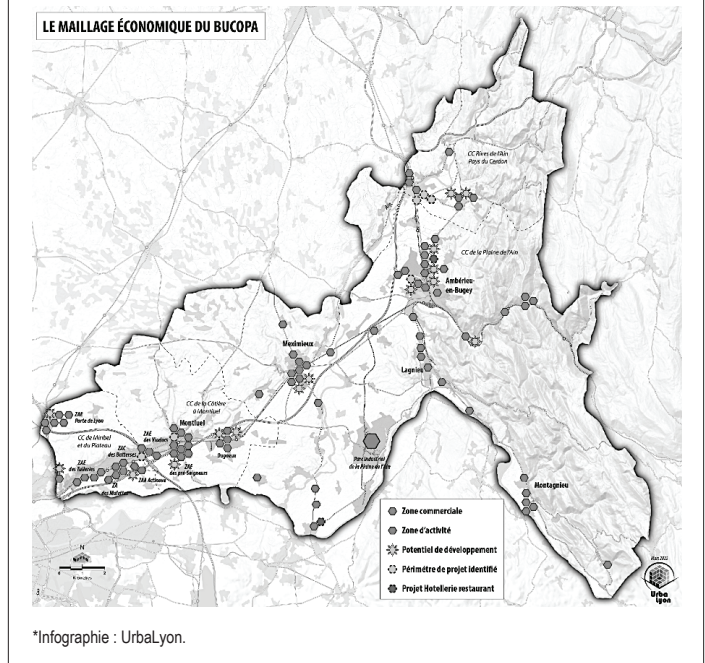
Un dernier cycle amorcé à bas bruit dans les années 1990 amplifie, à partir des années 2000, le caractère périurbain de la Côtère et de la Plaine de l'Ain. Portées par la globalisation économique et sur fond de financiarisation (Harvey, 2004), les mutations urbaines s'intensifient avec l'implantation des filières d'investissement et de gestion des actifs immobiliers tertiaires et d'entreprises (Guironnet, 2016). Les relations de dépendance et d'autonomie se redessinent entre la polarité métropolitaine lyonnaise et ses territoires adjacents. Ainsi dans la Côtère, le paysage industriel s'installe de Neyron à Dagneux et forme la continuité industrielle de l'agglomération lyonnaise. Les activités logistiques marquent de leurs empreintes une continuité paysagère entre la Côtère et la Plaine de l'Ain. Si les installations logistiques de la Côtère constituent la base arrière de la logistique urbaine de Lyon, les plateformes logistiques de la Plaine de l'Ain s'articulent à celles de la périphérie Est de Lyon.

Du côté des politiques publiques, l'urbanisation et l'aménagement économique donnent lieu à des jeux d'acteurs industriels qui s'entremêlent à ceux des services déconcentrés de l'État et de la représentation politique de la Côtère et de la Plaine de l'Ain. Les acteurs industriels et financiers prennent l'ascendant sur les acteurs publics de l'aménagement et les services de l'État. Peu à peu, les implantations industrielles transcendent les frontières communales. Le maillage industriel des territoires périurbains de la Côtère et de la Plaine de l'Ain marque l'ambivalence de leur statut périurbain, entre espace « servant » des villes métropolisées et espace « dominant » des espaces ruraux.

AMÉNAGEMENT ET JEUX D'ACTEURS DANS TROIS RÉGIMES PÉRIURBAINS CONTEMPORAINS

Par certains côtés, les territoires considérés sont des territoires d'excellence industrielle issus de la période du renouveau économique et industriel de la France consécutif à la Seconde Guerre mondiale et à la construction de l'espace économique européen à la fin des années 1950. L'État est alors cet entrepreneur dont l'interventionnisme puissant crée les conditions d'un développement à caractère essentiellement économique. Jusqu'à la fin des années 1990, le jeu des acteurs est dominé par le système industriel de la Côtère et la Plaine de l'Ain. Les aménagements économiques sont alors les objets d'un

Figure 3. Les zones d'activités de la Côtère au sein du maillage économique du SCoT Bugey-Côtère-Plaine de l'Ain (Bu.Co.PA).



desserrement industriel anarchique qui se confronte aux tensions des secteurs de l'immobilier industriel. Deux types de remises en cause, politique et économique, vont durablement bousculer cette scène territoriale: d'une part le retrait de l'État et la décentralisation, d'autre part la globalisation économique et les dynamiques des entreprises dominées par les acteurs financiers.

La première tendance est la plus évidente. Les mutations de l'État, engagées dans les années 1980, conduisent à la redistribution progressive des cartes de l'administration des territoires. L'État « régulateur » (Chevalier, 2004) réorganise ses échelles d'action. Après le dirigisme de l'ère gaullienne, l'État se fait moins présent en matière économique et accompagne la montée en puissance des territoires locaux qui deviennent les échelles privilégiées de l'aménagement économique. Simultanément, l'État instrumente la décentralisation (Deberre, 2007) en l'encadrant par un ensemble de dispositions réglementaires et normatives qui, après de nombreux tâtonnements institutionnels, transforment peu à peu la gouvernance économique des territoires. Au milieu des années 2010, le binôme constitué par les intercommunalités et les Régions se substitue au binôme « État-Communes », avant que ne montent en force les Métropoles institutionnalisées (Galimberti & Pinson, 2019).

La deuxième tendance n'est pas moins puissante. Sur la période 2000-2020, l'accélération de la globalisation des marchés rythme l'aménagement territorial (Moreau, 2018). Les entreprises en réseau (Vanier, 2015) imposent leur agenda à l'aménagement territorial et aux consommations foncières, s'étendant jusqu'aux confins de l'aire urbaine de Lyon. Cela traduit une périurbanisation économique soumise aux injonctions de la division spatiale de la production. Bientôt, les enjeux logistiques prennent une place prépondérante dans le desserrement productif local. Les acteurs locaux s'insèrent progressivement dans l'organisation réticulaire de la logistique de l'Est lyonnais, tandis que l'État gère les enjeux d'aménagements territoriaux périurbains par un simple encadrement réglementaire de l'urbain résidentiel et la préservation du foncier agricole.

Cette nouvelle économie politique territoriale bouscule le jeu d'acteurs. Alors que la construction urbaine de l'agglomération lyonnaise et l'institutionnalisation métropolitaine s'accroissent, l'aménagement territorial devient une scène d'expression et d'articulation des tensions entre États et acteurs territoriaux. Avec le transfert aux collectivités locales du développement économique, le jeu de l'aménagement territorial s'élargit considérablement à l'interface des administrations déconcentrées, des pouvoirs locaux et des acteurs économiques dominants. L'aire métropolitaine lyonnaise voit émerger une microrégulation de l'aménagement (Gilly & Pecqueur, 2002; Linossier, 2006). Plus précisément, la représentation politique — maires et présidents des intercommunalités — se rapproche des acteurs industriels pour former des coalitions informelles révélatrices d'une nouvelle coordination territoriale (Leloup, Moyart, Pecqueur, 2005) structurant la gouvernance des territoires périurbains. Ces coalitions d'acteurs prospèrent dans les espaces périurbains au point de former progressivement des régimes d'action spécifiques (Dormois, 2008) dotés d'une ingénierie locale. Ces régimes se légitiment par leur capacité à animer les échelles institutionnelles de l'aménagement du territoire. Les intercommunalités périurbaines apparaissent alors comme porteuses d'une symbolique d'aménagement vis-à-vis des métropoles et des citoyens eux-mêmes.

Afin d'étudier ce processus d'émergence politique du périurbain et le rôle qu'y jouent les acteurs territoriaux, nous analysons les trajectoires des trois intercommunalités de la Côte-d'Or et de la Plaine de l'Ain : la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) et les communautés de communes de Miribel et du Plateau (CCMP) et de la Côte-d'Or à Montluel (3 CM). En se saisissant de l'aménagement économique, ces intercommunalités établissent une continuité paysagère nouvelle imbriquant les espaces résidentiels et les espaces productifs requalifiant le modèle environnemental périurbain. L'aménagement économique est alors mobilisé pour construire un récit politique porteur de « coutures » symboliques territoriales dépassant la prégnance des clivages identitaires communaux.

Deux « coutures » territoriales successives pour légitimer une autonomie politique : la communauté de communes de la Plaine de l'Ain

La Plaine de l'Ain constitue un territoire appuyé sur un écosystème politique local à caractère rural dont la trajectoire s'inscrit dans les évolutions socio-économiques nationales depuis les années 1970. Trois familles marquent de leur empreinte le territoire politique jusqu'au début des années 2010. Notables locaux, ces entrepreneurs politiques réunis dans une « communauté épistémique » (Bossy & Evrard, 2019) sont les artisans d'un compromis territorial. Celui-ci a deux bases. Au plan économique, le paradigme de l'entrepreneuriat domine. Les ressources locales des entrepreneurs politiques s'appuient sur leur assise dans le secteur agricole et dans les activités d'exploitation de carrières. Articulée autour des trois communes, chefs-lieux de canton — Meximieux-Ambérieu-en-Bugey et Lagnieu, ces familles amorcent la fabrique de la CCPA en tant que territorialité politique intermédiaire de l'instance départementale.

Les acteurs de ce compromis ont bénéficié d'un contexte favorable. Le développement du nucléaire a bousculé les positions sociales acquises par les notables locaux d'un territoire rural. Le compromis politique qui a découlé de la territorialisation de la rente nucléaire a rendu possible la construction d'une gouvernance périurbaine autonome à partir des périmètres institutionnels primitifs de la coopération intercommunale (Districts et SIVOM). Guy de La Verpillière en sera la figure politique tutélaire. Ce dernier joue habilement de son réseau politique pour impliquer la coalition des acteurs industriels de l'agglomération lyonnaise autour du développement économique

du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA). La représentation politique de la Plaine de l'Ain qu'il anime s'appuie sur l'échelle départementale pour construire le territoire politique de la Plaine de l'Ain pendant la période 1970-2014. Le PIPA symbolise ainsi l'émancipation politique de la Plaine de l'Ain. Pendant 40 ans, ce compromis politique l'emporte sur toute velléité d'affirmation d'un projet territorial commun. Le prix à payer est la fragmentation urbaine et sociale de l'espace périurbain résultant du desserrement résidentiel de l'agglomération lyonnaise. Ce phénomène conserve son caractère bourgeois et commerçant à Meximieux, ouvrier à Ambérieu-en-Bugey et rural à Lagnieu.

Ce compromis va être mis à mal dans la décennie 2010. La réforme institutionnelle majeure constituée par la Loi Nouvelle organisation territoriale pour la République (NOTRe) de 2015 chamboule l'écosystème politique de la Plaine de l'Ain⁶. La réforme intervient au moment de l'exacerbation d'une crise politique larvée depuis les années 2000, révélée par le rapport d'audit de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes (CRC, 2013). Le milieu politique local est marqué par le renouvellement générationnel des exécutifs locaux communaux et intercommunaux en 2014. Ces élus disposent de capitaux culturels et sociaux plus ancrés dans les réalités des enjeux économiques de l'économie globale. L'impératif institutionnel de réviser les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI)⁷ joue en leur faveur. Un nouveau cycle politique s'amorce face à l'État en réponse à la perte d'influence de l'instance départementale.

La nouvelle représentation politique locale va jouer un rôle actif dans la construction d'une gouvernance s'appuyant sur les nouveaux paramètres économiques du contexte métropolitain. Le développement des plateformes logistiques dans l'Est lyonnais amplifie la prégnance économique de la Métropole de Lyon sur le modèle industriel du PIPA. Ce dernier évolue, vers la valorisation du foncier économique à destination de l'activité logistique. Tout en s'inscrivant dans la dépendance au sentier, le nouvel exécutif intercommunal de la CCPA anime l'échelle régionale à partir de 2015 autour du projet de réaménagement de la friche industrielle du Camp des Fromentaux. Ces acteurs s'insèrent alors dans les coalitions régionales de croissance et d'aménagement pour engager le processus de rénovation urbaine en fédérant politiquement les communes autour d'un projet d'aménagement régional visant à renforcer l'autonomie de la CCPA dans l'espace économique métropolitain lyonnais.

La CCMP et la 3 CM : une gestion différenciée de la dépendance à la métropole de Lyon

Les deux territoires analysés ensuite sont ceux de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP) et de la Côte-d'Or à Montluel (3 CM) dans la Côte-d'Or de l'Ain. Les deux intercommunalités se différencient l'une vis-à-vis de l'autre dans leur manière de gérer leur (in) dépendance vis-à-vis de la Métropole de Lyon. Deux logiques de construction identitaire des espaces périurbains s'établissent progressivement sur la base de caractéristiques fonctionnelles au sein du cadre métropolitain.

Des territoires « d'entre-deux » sur la défensive : l'évitement métropolitain (1990-2010)

Dès les années 1970, un *patchwork* de zones d'activités sous tutelle des communes s'égraine en fonction des opportunités foncières, aux entrées des villages puis à proximité des liaisons autoroutières. Puis, depuis les années 2000, la rénovation du centre de l'agglomération lyonnaise et la mutation urbaine de la Métropole de Lyon (Pinson & Galimberti, 2013) amplifient les effets de la périurbanisation économique de la Côte-d'Or. Pour le territoire industriel de la CCMP comme

⁶ Cette loi renforce la prééminence des Régions sur les Départements en matière de développement économique et la charge de l'aménagement durable des territoires.

⁷ Les nouveaux schémas doivent être applicables au 1er janvier 2017.

pour celui de la 3 CM (dont la ruralité est en voie de mutation industrielle), le dynamisme du développement économique accentue la fragmentation politique du territoire de la Côteière.

Issue d'une histoire administrative et politique tortueuse, la représentation politique à caractère notabiliaire et conservatrice de la Côteière de l'Ain s'affirme véritablement lorsque la menace d'intégration à l'agglomération lyonnaise suscite un mouvement défensif de la part d'intercommunalités dans les années 1990. Historiquement, la Côteière de l'Ain forme jusqu'en 1967 un seul territoire institutionnel délimité par le périmètre du canton de Montluel. En 1982, la création du canton de Miribel conduit progressivement à la constitution de deux territoires d'action publique au gré des dispositions de la loi relative à l'Administration des Territoires de la République (ATR) de 1992. L'éventualité d'une intégration de la Côteière de l'Ain dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY) est à la source de la construction de communautés de communes défensives en opposition à l'influence politique de Lyon. La communauté de communes du canton de Montluel (3 CM) est créée en 1994, renommée en 2014 Communauté de communes de la Côteière à Montluel. La communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP) est installée en 1997. Entre la dynamique urbaine de Lyon et de son agglomération et la domination politique de la Plaine de l'Ain, la Côteière de l'Ain est un territoire « d'entre-deux ». Il a été soumis de façon constante par l'État à la quête du périmètre institutionnel pertinent lors des révisions des Schémas Directeurs de Coopération Intercommunale (SDCI) de 2010 et 2017.

En instrumentalisant les tropismes conservateurs des communes, les représentants politiques locaux sont parvenus à retourner à leur profit les réformes institutionnelles de la gouvernance territoriale. Lors de la mise en œuvre en 2010 et de la révision en 2017 du SDCI de l'Ain, ils esquivent les injonctions construites autour de la Métropole de Lyon promues par les réformes successives des lois de Décentralisation. L'enquête de terrain montre que des projets politiques territoriaux n'émergent pas véritablement. Les deux intercommunalités constituent des forums locaux (Boussaguet, 2019) où les instances politiques des communautés de communes s'adossent au libre jeu d'acteurs économiques d'envergure plus large. Ces derniers prennent progressivement une place prépondérante. La fiscalité économique territoriale⁸ et la disponibilité d'un foncier à bas coût constituent les instruments clés des représentants de la Côteière pour tenter d'agencer les trajectoires d'aménagement aux intérêts des acteurs économiques (Serrano & Demazières, 2016).

L'autonomie politique des deux intercommunalités trouve, toutefois, ses limites dans l'affirmation des particularismes communaux. Leur légitimité s'adosse à la capacité des représentants politiques intercommunaux à construire des compromis politiques pour pérenniser la ressource économique et la redistribuer aux communes. L'enjeu est la négociation de la redistribution de la ressource fiscale à leur profit. La redistribution de la ressource économique permet aux intercommunalités de bâtir des consensus politiques avec leurs communes adhérentes. Les intercommunalités justifient leur légitimité politique par leur capacité à mettre en œuvre une ingénierie de projet, en mobilisant pour cela l'aménagement des zones d'activité économique. Il en est ainsi de l'aménagement de la zone d'activité des Malettes pour la CCMP et de la zone Cap & Co pour la 3 CM.

L'attraction croissante de la métropole et les nouvelles coutures fonctionnelles (2008-2020)

Le renouvellement des exécutifs intercommunaux lors des élections générales de 2008 et la dévolution aux intercommunalités en 2015 de la compétence du développement économique par la loi NOTRE

sont les moteurs d'une reconfiguration qui amorcent l'intégration fonctionnelle des territoires de la Côteière de l'Ain au sein de l'aire urbaine de la Métropole de Lyon.

Les transformations en matière de développement économique suscitées par la loi NOTRE contribuent à modifier la gouvernance des intercommunalités. En parallèle, de nouvelles élites politiques locales au profil entrepreneurial et managérial émergent. Elles se substituent aux élites notabiliaires qui avaient dominé la gouvernance des deux intercommunalités jusqu'au début des années 2000. Cette nouvelle élite est constituée par des entrepreneurs locaux enracinés dans leurs terroirs familiaux et des cadres des professions supérieures qui ont installé leur résidence dans les territoires périurbains proches de leurs lieux de travail métropolitains. Les intérêts de ces nouvelles élites s'entremêlent avec ceux des acteurs économiques métropolitains. Les acteurs financiers de l'aménagement des zones d'activités prennent l'ascendant sur les acteurs industriels et vont chercher à insérer les deux territoires étudiés dans l'aménagement économique spatial de l'aire urbaine de Lyon. Le principe managérial du « mode projet » devient le modèle d'organisation de l'ingénierie territoriale intercommunale (Landel, 2007).

Dans ce contexte, l'aménagement économique fabrique des « coutures » territoriales fonctionnelles (Pelletier & Vanier, 1997). À l'échelle de la CCMP, ces « coutures » outrepassent les découpages politico-administratifs des communes pour articuler les aménagements économiques et l'aménagement résidentiel aux infrastructures afférentes. Une nouvelle centralité périurbaine se construit autour de l'intégration des activités économiques, industrielles et tertiaires au sein d'un ensemble d'activités de loisirs — centre aquatique, terrains de sports, « miniplex » cinématographique et de lotissements résidentiels. À l'échelle de la 3 CM, un nouvel espace se constitue regroupant le centre décisionnel de l'intercommunalité et les activités économiques logistiques (Raimbault & Reigner, 2018). Celui-ci s'insère dans l'Arc logistique de l'Est lyonnais, constitué par les plateformes localisées dans les emprises de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry et le parc d'activité des Chênes du Nord Isère, avec le pôle logistique septentrional du PIPA.

Dans le contexte de l'assujettissement des départements aux régions et de l'affirmation d'une capacité métropolitaine d'animation des échelles (Boisseau et al., 2011; Brenner, 2019), les agendas d'aménagement périurbains s'insèrent de manière croissante dans la dynamique de division sociospatiale du travail de l'aire urbaine de la Métropole de Lyon. D'une part, les ingénieries intercommunales sont réduites à aménager leur urbanisation dans la continuité des stratégies métropolitaines. D'autre part, leur fragilité politique limite leur capacité à faire valoir un régime périurbain s'exonérant de la prégnance des acteurs économiques de la Métropole de Lyon. Les régimes périurbains de la CCMP et de la 3 CM construits au sein des intercommunalités de la Côteière de l'Ain voient ainsi leur capacité d'action multiniveau limitée à la régulation opportuniste de leurs aménagements économiques. Dans la CCMP, le centre de gravité politique et administratif se déporte de Miribel vers les marges des communes de Beynost et de Saint-Maurice-de-Beynost où se structure un hyperlieu⁹ (Lussaut, 2020) périurbain. De l'autre côté, l'espace constitué autour des plateformes logistiques des communes de la Boisse et de Montluel confère à la 3 CM un caractère de porte d'entrée de l'aire urbaine de Lyon. Les coutures intracommunales contribuent à stabiliser symboliquement la gouvernance de ces territoires intercommunaux, les intégrant de fait dans la dynamique de la réorganisation fonctionnelle de la Métropole de Lyon.

⁸ Elle est moindre par rapport à celle de la métropole de Lyon.

⁹ Appliquée à l'aménagement périurbain, la notion d'hyperlieu est retenue pour révéler le caractère politique d'un aménagement périurbain dont la géographie est située à l'intersection de l'activité économique, des lieux et des aménités de l'habitat résidentiel, des réseaux d'échanges inscrits dans les logiques de la globalisation économique.

Tableau 2. Typologie des « régimes » de la Côtière et de la Plaine de l'Ain. Établi par Bruno Loustalet.

Les « régimes périurbains » de la Côtière et de la Plaine de l'Ain	CCMP	3 CM	CCPA
Caractéristiques des élites locales	<ul style="list-style-type: none"> Élite à caractère managérial soumise aux jeux des politiciens conservateurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Élite à caractère entrepreneurial sous l'influence des acteurs économiques métropolitains 	<ul style="list-style-type: none"> Élite entrepreneuriale locale à caractère notabiliaire
Stratégie vis-à-vis de la Métropole de Lyon	<ul style="list-style-type: none"> Agenda de l'aménagement des aménités résidentielles concomitantes de l'aménagement économique Valorisation de l'identité campagnarde de la marge périurbaine de Lyon 	<ul style="list-style-type: none"> Agenda de l'aménagement économique intégré dans les logiques de l'industrie logistique métropolitaine Affirmation de l'identité stratégique de « porte d'entrée » de l'aire urbaine de Lyon 	<ul style="list-style-type: none"> Enclaves industrielles insérée dans les dynamiques de l'agenda foncier métropolitain Affirmation de l'autonomie politique du territoire périurbain vis-vis de Lyon
Appropriation des réformes territoriales nationales	<ul style="list-style-type: none"> L'intercommunalité instrumentalisant l'agenda de l'aménagement économique pour fabriquer la « couture » fonctionnelle des communes 	<ul style="list-style-type: none"> L'intercommunalité instrumentalisant l'agenda de l'aménagement économique pour fabriquer la « couture » interterritoriale 	<ul style="list-style-type: none"> L'intercommunalité jouant les échelles de l'organisation institutionnelle du développement économique pour fabriquer la « couture » politique du territoire

Infographie : UrbaLyon

CONCLUSION

Cet article avait pour objet d'analyser la trajectoire des gouvernances de la périurbanisation économique en faisant dialoguer les transformations de l'action territoriale de l'État avec les stratégies des acteurs politiques de l'aménagement économique. En s'inspirant de la théorie des régimes urbains pour proposer une application au sein des espaces périurbains, le propos était d'objectiver l'existence politique des territoires périurbains.

Les réponses ne sont pas uniformes, car elles dépendent structurellement de la trajectoire sociohistorique et politique du territoire. Comme nous l'avons précisé, la périurbanisation économique s'inscrit dans des configurations sociales et politiques situées dans le temps long des cycles économiques. Les régimes politiques territoriaux se sont fondus progressivement dans les configurations productives qui se sont élargies de l'échelle locale à l'échelle nationale puis à l'échelle globale.

Les mutations institutionnelles des échelles de l'action publique territoriale sont pour les acteurs locaux autant d'opportunités leur permettant d'instrumentaliser l'intercommunalité pour mener à bien leurs politiques d'aménagement. Ce fut le cas entre les années 1970 et 2000 où le Département a été l'échelle d'action leur permettant de prendre l'ascendant sur les communes et, dans la période récente des années 2010 – 2020, où la Région a été le relais institutionnel leur permettant de contenir la prégnance politique et économique de la Métropole de Lyon. À l'aune de ces caractéristiques socio-économiques et institutionnelles, les trajectoires différenciées d'aménagement de ces territoires s'expliquent par la sociologie politique de leurs élites. Deux stratégies politiques clivent ainsi l'articulation du territoire périurbain de l'Est lyonnais aux logiques spatiales de la métropole lyonnaise. D'une part, la CCPA instrumentalise le développement économique pour affirmer son autonomie politique tandis que, d'autre part, les deux intercommunalités de la Côtière de l'Ain le mobilisent pour assumer leur singularité territoriale.

Dans la Plaine de l'Ain, une élite notabiliaire à caractère entrepreneurial a mobilisé les formes primitives de la coopération intercommunale pour légitimer, dans un premier temps, sa gouvernance en territorialisant et en redistribuant au profit des communes la manne de la fiscalité économique territoriale. Le régime bascule, dans un second temps, au profit d'une coalition qui prouve sa capacité à maintenir l'autonomie économique territoriale vis-à-vis de la Métropole de Lyon. En jouant habilement l'instance régionale contre la Métropole de Lyon, les élites politiques parviennent à consolider l'identité patrimoniale revendiquée par les communes les plus rurales tout en corrigeant les dérives initiales de la périurbanisation résidentielle par un aménagement économique faisant la couture territoriale. La Plaine

de l'Ain affirme symboliquement son autonomie politique au sein de l'aire métropolitaine de Lyon.

De façon asymétrique, les trajectoires des deux intercommunalités de la Côtière de l'Ain montrent que l'influence métropolitaine s'étend et recompose l'agencement fonctionnel de la Côtière de l'Ain dans l'aire urbaine de la Métropole de Lyon, malgré le tropisme communal. Tout en étant perméables aux jeux des politiciens locaux conservateurs, les élites politiques de la CCMP ont repris les codes managériaux de l'entrepreneuriat pour lier l'agenda du développement économique à l'aménagement d'aménités résidentielles la transformant, ainsi, en satellite de la Métropole de Lyon.

De son côté, la 3 CM a construit la gouvernance de son territoire en aménageant des infrastructures de réseaux. Ces aménagements ont créé des petites opportunités pour les acteurs économiques porteurs des intérêts agricoles et ceux des entreprises locales de travaux publics, d'une part, et des communes rurales soutenues la gouvernance de la 3 CM, d'autre part. Au gré des renouvellements démocratiques, le caractère entrepreneurial et managérial de la gouvernance s'est rendu poreux à l'influence des acteurs économiques de l'industrie logistique mondiale qui ont structuré l'environnement économique de l'aire urbaine de la Métropole de Lyon. L'agenda de l'aménagement périurbain de la 3 CM s'est alors rénové en profondeur. Tout en maintenant l'identité rurale de ses marges les plus excentrées, la gouvernance de l'intercommunalité insère son centre décisionnel au cœur des réaménagements fonciers logistiques implantés aux marges des enveloppes urbaines communales. Barycentre de l'Arc logistique lyonnais, l'espace économique intercommunal de la 3 CM se distingue de celui de la CCMP en ce qu'il constitue la couture interterritoriale réunissant les plateformes logistiques de l'Est lyonnais et celles de la Plaine de l'Ain. La 3 CM affirme, ainsi, son caractère stratégique de « porte d'entrée » de l'aire urbaine de Lyon.

En s'inspirant de la théorie des régimes urbains, nous avons documenté comment les acteurs politiques des territoires périurbains ont organisé leur gouvernance territoriale en interdépendance avec la Métropole de Lyon. Davantage qu'un simple échelon institutionnel (Richer, 2008), les intercommunalités apparaissent comme les bases de construction d'une gouvernance territoriale en réseau (Vannier, 1999b, 2002). Elle interroge les interactions entre les différents échelons de l'action publique territoriale par le truchement de l'émergence de régimes d'action spécifiques. Nous avons qualifié ces régimes de « régimes périurbains » en ce que leur gradient d'urbanité les positionne de façon différenciée dans la division spatiale du travail à l'échelle métropolitaine. Ils émergent dans le temps où leurs systèmes productifs s'insèrent dans les schémas de l'économie globale.

L'analyse a permis d'expliciter les ressorts politiques et fonctionnels de différents « régimes périurbains ». Ils constituent une forme d'hybridation du modèle urbain des métropoles dans le temps de la globalisation économique.

En réexaminant les agencements institutionnels qui articulent, d'une part, les champs des pouvoirs des territoires d'action de l'État et, d'autre part, ceux de la régulation économique encadrant les jeux d'acteurs locaux, la notion de « régimes périurbains » n'a d'autres enjeux que d'établir l'existence politique des territoires périurbains face aux métropoles.

REMERCIEMENTS

Cet article résulte d'une thèse codirigée par Éric Charmes, Directeur de recherche, /EVS-RIVES-ENTPE/et Martin Vanier, Professeur, /Lab'Urba/Université Paris Est/. La recherche a bénéficié du partenariat entre l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine de Lyon — Saint-Étienne et l'ENTPE. L'auteur remercie à ce titre Emmanuel Thimonier-Rouzet, Professeur associé/Université Lyon 3/ Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine de Lyon Saint-Étienne, et l'équipe ayant réalisé les infographies. Mes remerciements s'adressent aux relecteurs, à Yann Fournis et Antoine Police pour leurs relectures exigeantes, à Anne Loustalet pour sa contribution infographique et à Antoine Guégan, doctorant/EVS-RIVES ENTPE—CEREMA pour son soutien constant.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abramo, P. (1999). La régulation et le régime urbains: La structure urbaine, sa reproduction et le capital. *Multitudes* [en ligne] <https://www.multitudes.net/La-regulation-et-le-regime-urbains/> consulté le 30 août 2018.

Bacqué, M. Charmes, É. Launay, L. Vermeersch, S. (2016). Des territoires entre ascension et déclin: trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine. *Revue française de sociologie*. 57: 681-710.

Béal, V. Epstein, R. Pinson, G. (2015). La circulation croisée. Modèles, normes et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie. *Gouvernement et action publique* 3: 103-127.

Boussaguet, L. (2019). Forum In Boussaguet, L. Jacquot, S. Ravinet, P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, F: Presses de Sciences Po, 273-278,

Boisseaux, S. Faure, A. Leresche, J. P. Muller, P.S. Nahrath, S. (2011). Penser la territorialité des changements d'échelle. Bruxelles: Vè Congrès international des Associations Francophones de Science Politique.

Bossy, T. Evrard, A. (2019). Communauté épistémique In: Boussaguet L, Jacquot S, Ravinet P (dir), *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, F: Presses de Sciences Po, 140-146.

Boyer, R. Saillard, Y. (2002). *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*. Paris, F: La Découverte

Brenner, N. (2019). *New Urban Spaces: Urban Theory and the Scale Question*. New York, USA: Oxford University Press.

Carroué, L. (2005) De l'industrie au système productif: approches épistémologiques et conceptuelles. *Bulletin de l'association de géographes français* 92 (4): 452-465.

Chevalier, J. (2004). L'état régulateur. *Revue française d'administration publique*, 111: 473-482.

Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes. (2013). *Synthèse du Rapport d'observations définitives de la Communauté*

de communes de la Plaine de l'Ain — Exercices 2007-2011. Charbonnières-les-Bains, F.

Deberre, J. C. (2007). Décentralisation et développement local. *Afrique contemporaine*, 221: 45-54.

Demaizères, C. Meillerand, M.C. Lacour, S. (2004). *Désirs de plaine, histoire du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain*. Lyon, F: Des tomes d'histoires éditeurs.

Dormois, R. (2008). Les coalitions dans l'analyse des politiques urbaines post-keynésiennes. *Métropoles* [en ligne], 4 | 2008, URL: <http://journals.openedition.org/metropoles/3122> consulté le 12 juillet 2019.

Galimberti, D. (2013). Les régimes (urbains) à l'épreuve des échelles: Réflexions à partir du cas des politiques de compétitivité territoriale dans la région urbaine milanaise. Paris, F: Congrès de l'ASFP.

Galimberti, D. (2019). Un étatisme métropolitain: Politiques territoriales de développement économique et rééchelonnage de l'État: le cas de la métropole de Lyon. *Gouvernement et Action publique* 8 (3): 35-58

Gilly, J. P. Pecqueur, B. (2002). La dimension locale de la régulation, In: Robert Boyer et al *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*. Paris, F: La Découverte.

Guilluy, C. (2011), *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*. Paris, F: Flammarion.

Guironnet, A. (2016). Une financiarisation si discrète? La circulation des standards de la filière d'investissement en immobilier tertiaire dans les politiques de développement urbain du Grand Lyon. *Métropoles* [en ligne], 19 | 2016, URL: <http://journals.openedition.org/metropoles/5371> consulté le 30 août 2019. .

Harvey, D. (2004). L'urbanisation du capital. *Actuel Marx*. Paris, F: P.U.F.

Jessop, B. (2002). Liberalism, Neoliberalism and urban governance. A stateTheoretical Perspective. *Antipode* 34(3): 452-472.

Landel, P.A. (2007). Entre politique publique et action publique: l'ingénierie territoriale». In Faure, A. & Négrier, E. (dir.). *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale: critiques de la territorialisation*. Paris, F: L'Harmattan.

Le Galès, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, 45: 57-95.

Le Galès, P. Vezinat, N. (2014). *L'État recomposé*. Paris, F: P.U.F.

Leloup, F. Moyart, L. Pecqueur, B. (2005). La Gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale. *Géographie, économie, société* 2005/4 (7): 321-332.

Linossier, R. (2006). *La territorialisation de la régulation économique dans l'agglomération lyonnaise (1950-2005)*. *Politiques — Acteurs — Territoires*. Thèse de Géographie. Université Lumière — Lyon 2.

Loustalet, B. (2020). L'ingénierie territoriale comme « couture politique » des régimes périurbains institutionnalisés. *Urbia Hors série* n° 7, 175-189.

Lussault, M. (2017). *Hyperlieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*. Paris, F: Le Seuil.

Meyer, T. (2017). Le nucléaire et le territoire: regards sur l'intégration spatiale des centrales en France. *Géococonfluences* URL: <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-france-des-territoires-en-mutation/articles-scientifiques/nucleaire-territoires-france> consulté le 17 décembre 2018.

Moreau, T. (2018). Notes sur la segmentation capitaliste de l'espace. *Agitations* [en ligne]: <https://agitations.net/2018/12/03/notes-sur-la-segmentation-capitaliste-de-lespace/>.

Nevers, J.Y. (1997). Coopération et construction d'une capacité de gouvernement, le concept d'urban regime chez Clarence Stone. In Gaudin, J.P & Novarina, G. (Ed.): *Politiques publiques et négociations, Multipolarités, flexibilités, hiérarchies*, Éditions du CNRS-PIR-Villles: 142-161.

Pecqueur, B. (2006). Le tournant territorial de l'économie globale. *Espaces et société* 124-125: 17-32.

Pelletier, P. Vanier, M. (1997). Les ciseaux du géographe: coupures et coutures du territoire. *Revue de géographie de Lyon*, 72 (3): 163-165.

Pinson, G. (2015). Gouvernance et sociologie de l'action organisée. Action publique, coordination et théorie de l'état. *L'année sociologique* 65: 483 à 516.

Raimbault, N. Reigner, H. (2018). La gouvernance métropolitaine à l'épreuve de ses marges: coalitions périphériques, discontinuités de gouvernance et néolibéralisation des politiques urbaines». *Métropoles* [en ligne] Hors-série 2018 URL: <http://journals.openedition.org/metropoles/5913> consulté le 3 janvier 2024.

Reigner, H. (2007). Déconstruire les légitimations techniques de l'action publique. In Faure, A. & Négrier, E. (dir.): *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale: critiques de la territorialisation*, Paris, F: L'Harmattan.

Richer, C. (2008). Questions vives pour l'intercommunalité. *L'information géographique*, Paris, F: Armand Colin

Rouban, L. (2004). *Les paradoxes de l'état post-moderne*. Paris, F: P.U.F.

Sceau, R. (1995). *Lyon et ses campagnes. Héritages historiques et mutations contemporaines*. Lyon, F: Presses Universitaires de Lyon.

Serrano, J. Demazières, C. (2016). Le foncier des espaces périurbains dans la planification spatiale: une construction intercommunale et interterritoriale. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*. Paris, F: Armand Colin.

Stone, C. (1989). Regime politics: governing Atlanta. *Studies in government and public policy*. Lawrence, USA: University Press of Kansas.

Stone, C. (1993). Urban Regimes and the Capacity to Govern: A Political Economy Approach. *Journal of Urban Affairs* 15(1): 1-28.

Stone, C. (2015). Reflections on Regime Politics: From Governing Coalition to Urban Political. *Order Urban Affairs Review* 51(1): 131-157.

Stone, C. (2020). De quoi les villes sont-elles « capables? Entretien avec Clarence N. Stone. *Métropolitiques* <https://metropolitiques.eu/De-quoi-les-villes-sont-elles-capables.html>, consulté le 22 août 2023.

UrbaLyon. (2017). *Dynamiques économiques au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise*, Lyon, F: Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Vanier, M. (1999 a). Les modèles territoriaux de l'après-fordisme. Retour sur les figures obligées d'un débat. In: Fischer A. & Malezieux, J. (dir). *Industrie et aménagement*. Paris, F: L'Harmattan.

Vanier, M. (1999 b). La recomposition territoriale, un grand débat idéal. *Espaces et sociétés*, n° 96: 125-143.

Vanier, M. (2002). Recomposition territoriale: la voie française. *L'information géographique* n° 2 (66): 97-112

Vanier, M. (2015). *Demain les territoires: capitalisme réticulaire et espace politique*. Paris, F: Hermann.

Veltz, P. (1996). Mondialisation, villes et territoires, L'économie d'archipel. Paris, F: P.U.F.